



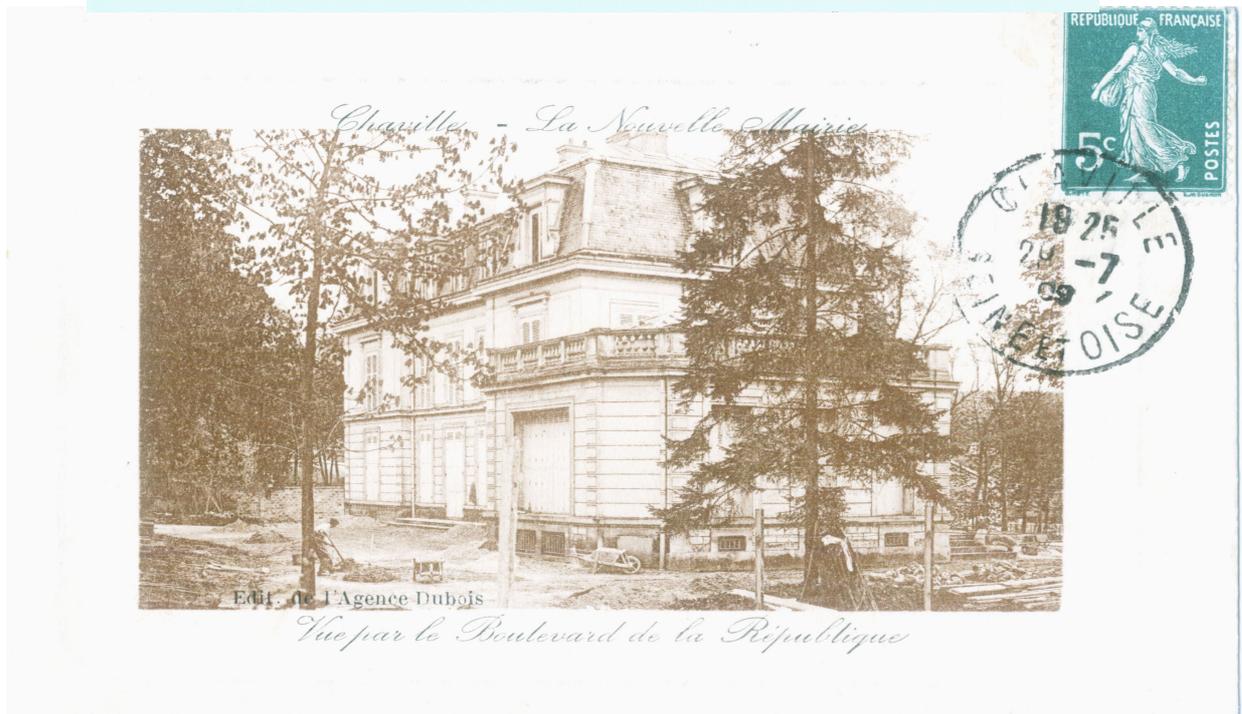
ARCH'ECHOS

17

Association pour la Recherche sur Chaville, son Histoire et ses Environs (A.R.C.H.E.)

CHRONIQUE DU TEMPS PASSÉ.

A propos des cent ans de la nouvelle mairie...



De l'église à l'hôtel de ville

La mairie de Chaville n'a pas toujours été celle que l'on connaît aujourd'hui. L'histoire commence il y a plus de deux siècles...

Sous l'Ancien Régime, le village est à la fois une paroisse conduite par un curé et une communauté d'habitants gérée par une Assemblée dont le représentant est le syndic. Le prêtre, outre son rôle de pasteur est un rouage prépondérant dans la vie de la communauté villageoise ; il représente le pouvoir royal et en fait connaître les décisions. Il tient les registres paroissiaux. Il est aidé dans sa tâche par un Conseil de Fabrique composé d'administrateurs, les fabriciens ou marguilliers (du latin matricularis : qui tient les registres).



Coll. privée

Après la prise de la Bastille, l'Assemblée nationale décrète le 12 novembre 1789 : « qu'il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». Le 14 décembre de la même année, une proclamation du roi ordonne la mise à exécution de ce décret.

Dans son « Histoire de Chaville » écrite en 1897 l'Abbé Dassé rapporte avec minutie l'élection du premier maire de Chaville ainsi que divers événements se rattachant à la « municipalité ».

« Le 31 janvier 1790, dimanche de la Septuagésime, la grosse cloche étant sonnée à deux heures de relevée, les habitants de Chaville se réunirent à l'église. Le curé, Jean-Nicolas Georges, fut chargé par la voix unanime d'expliquer l'objet de la convocation. On le nomma Président et après trois tours de scrutin, à la pluralité relative, Achille Jean-Baptiste Laroque fut élu Maire »

Le dimanche suivant quarante et un citoyens nomment les officiers municipaux et le procureur de la commune. Le jour d'après, douze notables seront choisis.

Le citoyen électeur ou éligible doit être un homme âgé d'au moins 25 ans, domicilié dans le canton et payer des impôts directs au moins égaux à trois jours du salaire d'un ouvrier non qualifié. (cf P. Notre Arch'échos n°10).



Coll. privée

Le premier maire de Chaville est donc Achille Jean-Baptiste Laroque. Il est né en 1734 à Villiers-le-Bâcle (Essonne). Son père était laboureur. Sa mère étant originaire de Chaville, il s'y installa en 1774. Il eut six enfants de deux épouses différentes. Dès 1786, il est considéré comme « bourgeois » car il est « propriétaire » dans le village dont il est le syndic. En 1789 il est élu pour porter le Cahier de doléances de Chaville (à la rédaction duquel il a participé) au Baillage de Meudon. Il reste maire du 31 janvier 1790 jusqu'aux élections de 1791. Il sera remplacé par Jacques Dequatre puis sera réélu de 1796 à 1800. Il meurt à Chaville le 16 mars 1809.

*Cahier des Doléances Présenté le 17. Septembre Du tiers Etat
De La Seine la Communauté de Chaville, fait le Rédigé la Réunion
Générale Du tiers Etat le 17. Septembre au Son De La Cloche au
Lieu de Chaville la Précaution de L'ordonnance de M^r. Le Bailly Royal de
Meudon Du 20^e avril Sur une mise le Jour Satisfaisant à La Lettre Du Roy
Pour La convocation Des Etats Généraux le Règlement y annexé De
Vingt quatre Janvier le Vingt huit Mars dernier.*

La première délibération

La population était tellement avide d'égalité qu'une des premières délibérations de cette Municipalité fut de décréter, le 11 avril 1790, à l'unanimité, que
« la distribution du pain bénit se ferait désormais en part égale à tous les assistants, sans aucune distinction quelconque, pas même du clergé en fonction, ni de marguilliers, ni d'officiers municipaux; et cela afin de maintenir l'union et l'édification ».



La première Fête de la Fédération

Chaville célèbre en grande pompe l'anniversaire de la prise de la Bastille et l'abolition des privilèges le 14 juillet 1791.

Tout le village doit se rassembler sur la place du château où « l'autel de la Fédération est dressé...artistiquement arrangé et décoré de feuillage » pour y entendre la messe et renouveler le serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. Le maire et les officiers municipaux « décorés de leurs écharpes » réunis à la **salle municipale** organisent le cortège composé des gardes nationaux, de la municipalité, du clergé et d'un grand nombre de citoyens parmi lesquels la supérieure des Soeurs de la Charité.

Après la messe et le discours patriotique du curé, le temps est venu pour le serment: « on fit l'appel nominal des citoyens. Sur 152 il ne se trouva que 27 absents. Tous prêtèrent serment : un seul fit exception. C'était un cultivateur et marchand laitier... disant qu'il avait prêté son serment l'an dernier et que cette cérémonie ne lui donnerait pas de pain. On n'exerça contre lui aucune violence, on le laissa aller, parce que sa femme était nouvellement accouchée. On le dénonça seulement à l'accusateur public du district. »

La première mairie

Les temps étant très difficiles, le 7 avril 1793 le Conseil décide que les biens de la Fabrique (c'est à dire tous les biens et revenus de l'Eglise) seront affectés au paiement de la **maison commune** que l'on bâtissait au milieu du village et qui deviendra la première mairie de Chaville jusqu'en 1909.

Elle se situait sur la Grande Rue au niveau de l'actuel Atrium.



Coll. Arche

A partir de 1795 et jusqu'en 1803, les procès verbaux de la municipalité ont disparu. Par contre, dans ceux du 19ème siècle, deux événements marquants pour la commune y sont largement relatés.

« Le 12 août 1814, averti par le sous-préfet que son Altesse Royale le Duc d'Angoulême allait passer à Chaville, le maire (N.Haussman) fit ériger en son honneur un arc de triomphe en feuilles de chêne et guirlandes, devant la **mairie**, sur la grand'route. Sur son invitation, la garde nationale prit les armes. Les jeunes filles vêtues en blanc se réunirent sous la bannière de la Vierge, pour présenter au prince leurs hommages et un bouquet. »



Le Duc d'Angoulême arrive entre midi et une heure. « Il a daigné s'arrêter un instant pour recevoir « l'adresse » du conseil municipal et le bouquet des jeunes filles. » La fête se termine par une illumination et un bal .

Le duc d'Angoulême (1775 - 1844) est le fils aîné de Charles X. Devenu dauphin de France à l'avènement de son père en 1824, il renonce à la couronne quand celui-ci abdique le 2 août 1830.

Le 14 avril 1816, le Conseil municipal se réunit pour l'inauguration d'un buste de Louis XVIII « le Désiré, roi de France et de Navarre, père commun de tous les vrais et bons Français ». Après une cérémonie à l'église où il est porté religieusement, précédé de jeunes filles vêtues de blanc, le buste du roi sera placé à la mairie. Cette fois - là encore, la journée se terminera par des danses sur la place du village.



Dès le début du 20ème siècle, les locaux de la mairie se révèlent trop exigus et mal adaptés aux nouvelles activités des services municipaux, la population étant passée de 820 habitants environ (120feux) en 1789 à 3633 en 1901. Le conseil Municipal décide d'acquérir une nouvelle propriété.

La nouvelle mairie

.Le choix de la municipalité va se porter sur la « villa » du Parc Lefebvre située sur la Grande rue au centre d'un lotissement boisé. L'offre financière faite par le propriétaire: 25000F pour le pavillon et 9F le m2 pour les terrains est intéressante et « incontestable ».

Le 13 mai 1907, le Conseil adopte à l'unanimité ce projet et s'engage, à la demande de la famille Lefebvre, à installer la nouvelle mairie dans la « villa » et à l'agréments d'un square public sur le devant du bâtiment. Par contre l'idée d'installer le marché dans le terrain triangulaire à l'angle de l'avenue Curie et de la Grande rue n'est pas retenue.

Propositions de M. Nathan pour l'installation de la Mairie dans la propriété Lefebvre.

Monsieur le Président donne lecture des propositions et des conditions faites par M. Nathan pour l'installation de la Mairie dans la propriété Lefebvre.

Paris, le 13 mai 1907.

Monsieur le Maire de Chaville (S.O.)

Comme suite à nos premiers pourparlers, j'ai l'honneur, en qualité de Mandataire substitué de la famille Lefebvre, Propriétaire du Parc de ce nom, à Chaville, de vous confirmer, par la présente, les propositions transmises verbalement, avec prière de vouloir bien les communiquer à MM. les Membres de votre Conseil Municipal afin de pourvoir examiner ce projet et de provoquer telles décisions municipales, qu'il y aurait lieu, dans le plus bref délai possible.

Etude de M. MOYNE, notaire à Paris, 7, rue Laffitte.

LOTISSEMENT
DU
Parc LEFEBVRE
A CHAVILLE
Près VERSAILLES (S.-&-O.)
Ligne de PARIS A VERSAILLES (Rive droite, gare Saint-Lazare)

A VENDRE
En DÉTAIL et par LOTS, au gré des amateurs

50.000m² de TERRAINS à BATIR

Très Boisés, en Amphithéâtre, avec Belle Vue sur la Vallée et les Bois
situés à la SORTE même de la STATION de CHAVILLE (S. O.)

Tous les lots ont en bordure soit des nouveaux Boulevard et Avenues privés « qui seront incessamment mis en viabilité », soit des Avenues Carnot, de Ville-d'Avray et de la Grande-Rue.

Projet de création de LA NOUVELLE MAIRIE de CHAVILLE (sur la Ville du Parc Lefebvre, au CENTRE du LOTISSEMENT et à 45 mètres de Square public).

Eau — Gaz — Électricité — Égouts — Puits — Télégraphes — Téléphones — Écoles — Marché

Station du Tramway LOUVRE-VERSAILLES à l'ENTRÉE du Parc Lefebvre, GRANDE-RUE, n° 158
(Ecart tous les 10 minutes environ)

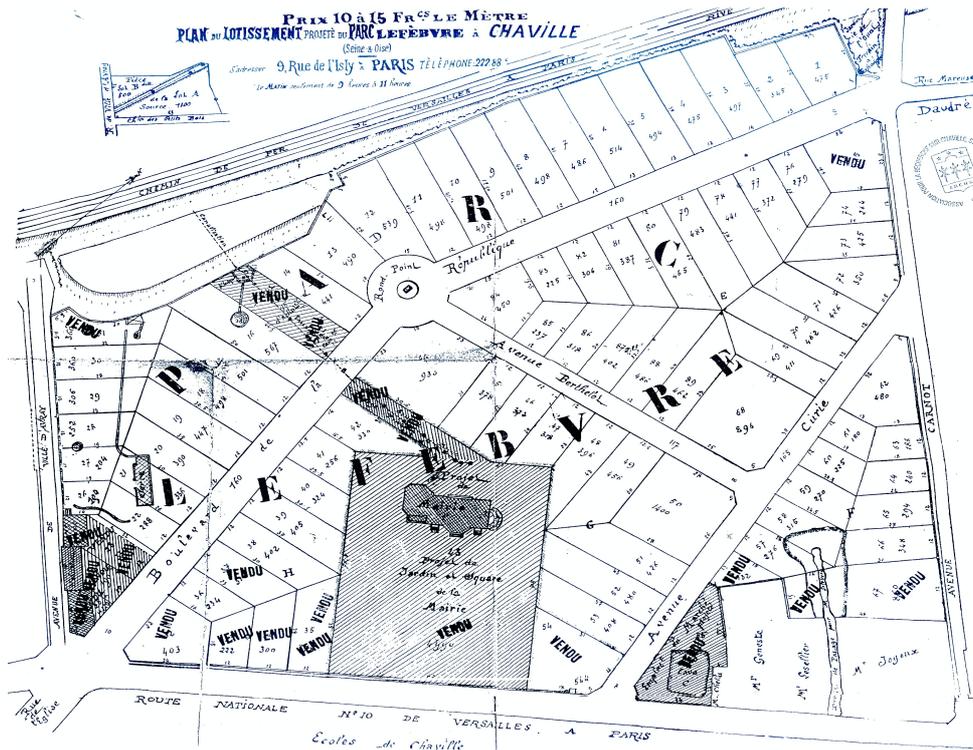
Entrée en jouissance immédiate

10 ANS DE DÉLAI POUR LES PAIEMENTS

S'adresser : 1° pour visiter, sur place au Gardien du Parc Lefebvre, n° 18, Grande-Rue; 2° pour traiter, le mardi, vendredi, de 2 heures à 4 heures, ou de 10h à 11h, n° 7, rue Laffitte; 3° pour tous renseignements, à M. MOYNE, notaire à Paris, 7, rue Laffitte.

NOTE. — Le DÉLAI de chaque terrain, de 2 heures à 3 heures, est fixé lorsque le CHAMPION de PARC LEFEBVRE a la disposition des Particuliers.

ENVOI GRATUIT DE PLANS À TOUT AMATEUR

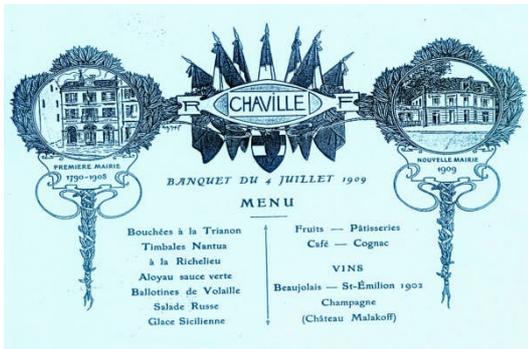


Une propriété...qui n'en finit pas de passer de mains en mains !

Tout commence en 1754 quand le jeune chaudronnier Pierre Gentil achète quatre arpents de terre situés entre la route des prés Aubry (avenue de la Résistance) et la rue du chemin vert (rue Carnot). Il s'y fait construire une maison et exploite ses fours à chaux. Malheureusement, des difficultés financières (il a quinze enfants !) l'obligent à revendre sa propriété en 1777 à Louis Prévost, un maître d'armes de Versailles. Celui-ci la cède douze ans plus tard à une dame Bernard qui elle-même s'en sépare en 1793. Claude Frémin, le nouvel acquéreur est officier municipal et devient en 1802 maire de Chaville; il se fait construire alors, une maison neuve « bâtie à l'italienne », puis, quand il quitte la mairie en 1813, il la revend à l'avocat François Jarre. En 1820, c'est Pasquier de la Guérinière qui est le nouveau propriétaire. Plus tard, en 1853, le marquis de Halley-Coetquen (époux de la fille de Mme Tallien) rachète d'autres terrains qui formeront avec la maison « à l'italienne » le futur Parc Lefebvre qui restera dans cette famille jusqu'en 1909 après avoir connu l'occupation allemande en 1870-1871.

Arch.J.Peltier

Le 4 juillet 1909, la nouvelle mairie est inaugurée très solennellement à midi et se poursuit par des agapes dignes d'un tel lieu.



Coll. privée

Prise de possession de la nouvelle mairie.

M. Hauri demande au Conseil de mentionner dans le procès-verbal de cette première réunion tenue dans la nouvelle Mairie, la prise de possession qui a eu lieu solennellement le quatre juillet 1909, à midi; et rappelle aussi que cette acquisition a été faite en vertu des délibérations du 21 mai 1907 et du 30 décembre 1908, de l'approbation préfectorale du 2 octobre 1908 et par acte passé le 1^{er} juillet 1909 par devant M. Baisaubert, notaire à Sèvres.

Le Conseil, considérant qu'il est utile d'inscrire ce solennement définitif des services municipaux sur le registre des délibérations, approuve à l'unanimité, la proposition du maire et décide de la mettre en tête du procès-verbal.



Une des cartes photos de l'inauguration coll privée

Comme certains des propriétaires précédents, la municipalité de Chaville a du mal à boucler son budget et comme l'emprunt décidé en 1908 (pour une durée de trente ans) s'avère insuffisant, on puise dans le budget de la crèche !

Emprunt de la mairie insuffisant. Demande de prêt supplémentaire sur le crédit de la crèche.

Monsieur le Président expose au Conseil, que l'emprunt contracté pour la nouvelle mairie sera insuffisant de quelques mille francs pour payer toutes les dépenses relatives aux travaux d'installations. Il propose au Conseil de puiser sur le crédit de 6000 francs réservé pour la crèche au chapitre additionnel (article 2) les sommes qui seront nécessaires pour payer les entrepreneurs, étant entendu que l'avance de 7920 francs faite à l'Etat pour la construction de la ligne téléphonique servira de garantie pour le rattachement du crédit de la crèche. Le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président.

Vente Ancienne Mairie

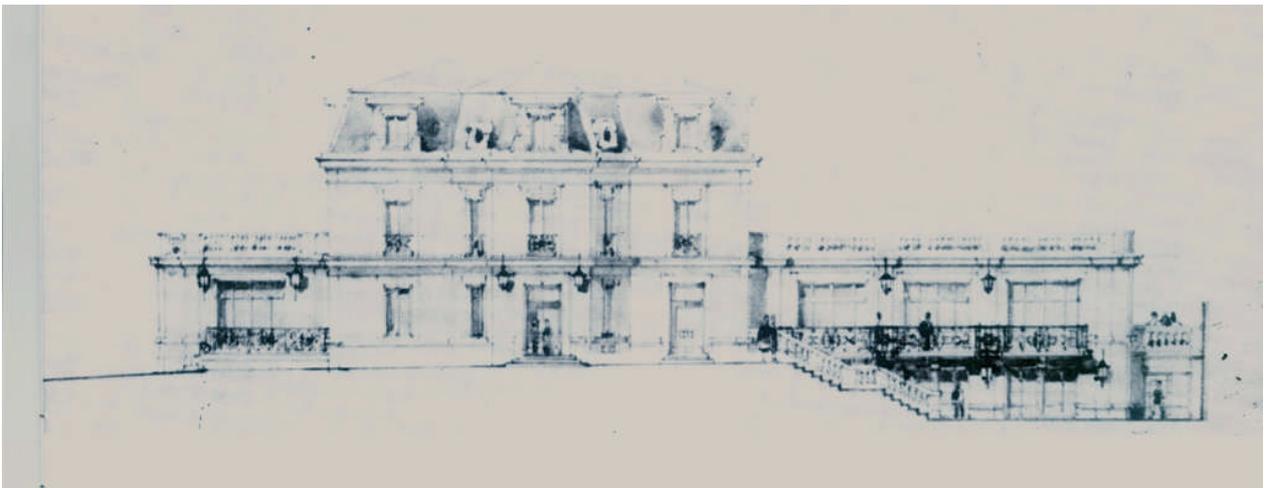
Vu et approuvé conformément à la décision en date du 26 août 1913. Le Maire - M. Aulicourt

Le Conseil Municipal,
La Commission des Bâtimens entendus dans les conclusions de son rapport.
Considérant que le bâtiment de l'ancienne Mairie ne permet son utilisation pour aucun service municipal, en raison de son ancienneté,
Décide à l'unanimité d'autoriser M^r le Maire à remplir les formalités nécessaires pour procéder à la vente de cet immeuble dont le produit sera réservé à la construction d'un bâtiment pour l'installation d'une crèche et prie M^r le Préfet d'autoriser cette vente.
Dans le plus bref délai possible.
Considérant, d'un autre côté, qu'il existe à l'ancienne Mairie une horloge publique, décide, afin de ne pas priver de l'heure les habitants de ce quartier, qu'une horloge sera installée à la nouvelle Ecole Maternelle.
Le Conseil décide également qu'il sera chargé, dans l'avenir, un projet pour l'installation d'une horloge à la nouvelle Mairie.

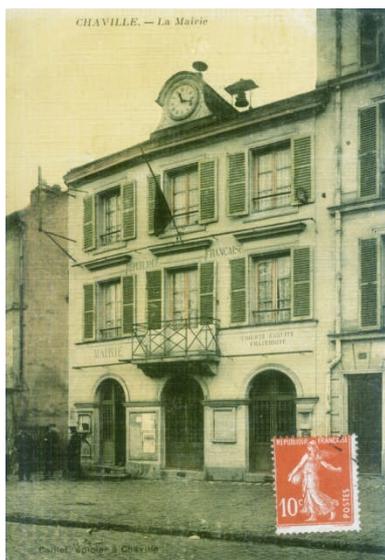
En 1913, l'ancienne mairie est vendue pour une somme de 9217,50 F alors qu'il avait été envisagé de la transformer en crèche après le transfert des services dans les nouveaux locaux. Elle sera détruite en 1974 au moment de la rénovation du quartier

Cf. Arch'échos n° 16

Tout au long du 20ème siècle, des aménagements (éclairage du terrain, installation de l'électricité en 1909...chauffage au charbon...construction de W.C dans le parc en 1911...création d'une chambre de sûreté dans les sous-sols...installation du téléphone dans le bureau du maire en 1919...), des agrandissements en 1936 et surtout en 1982 (la Maison-mère se voit doter d'une aile supplémentaire comme le montre le plan de façade ci-dessous) vont faire du pavillon « à l'italienne » de Cl.Frémin l'**Hôtel de ville** actuel qui a su conserver son caractère dans un parc très agréable.



De l'ancienne...



coll P.Proust

Il y a 100 ans, de pavillon je suis devenue mairie, cœur de ville pour tous les habitants de Chaville, pour exercer, en toute plénitude l'ensemble des compétences qui me sont confiées.

Parée d'atours, dotée d'un jardin fleuri, je souhaite que les enfants d'aujourd'hui continuent encore longtemps à apprécier ce bien majeur de notre cité dédié à la démocratie et à la citoyenneté

P Levi-topal

à la nouvelle...



A.R.C.H.E.
Association pour la Recherche sur Chaville son Histoire et ses Environs

40 rue de la passerelle
92370 Chaville

<http://www.arche-chaville.org>
arche.chaville@laposte.fr

ISSN-1146-075



Directeur de publication : Pierre Levi-Topal
Rédaction : Huguette Faure
Nicole Garcia